Conseil municipal du 24 juillet 2019

L'an deux mil dix-neuf le 24 juillet, le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 juillet 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme Isabelle DUGELET, Maire.

<u>Présents</u>: Isabelle DUGELET, Pierre NOYEL, Philippe POULETTE, Philippe MONCORGÉ, Damien PETIT, Jérôme ROSNOBLET, Marcel FERAILLE, Michaël VERMOREL

Absents excusés: Claire Anne LABROSSE, Olivier ARTHAUD, Simone TRY, Clarisse POINAS, Sylvie CLAUZEL

2 pouvoirs : Claire-Anne LABROSSE à Michaël VERMOREL, Sylvie CLAUZEL à Philippe MONCORGÉ

Secrétaire de séance : Philippe POULETTE

Le compte rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

1. <u>Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif</u> et des boues

Pierre NOYEL rappelle que chaque année les rapports sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif et des boues dont rédigés par Charlieu Belmont Communauté et doivent être présentés en conseil municipal.

Il en fait donc la lecture en précisant la présence de deux techniciens sur le territoire et leur rôle au niveau du SPANC (Service public d'assainissement non collectif) : assistance et conseils auprès des usagers, information des usagers, contrôle de l'existant, contrôle du neuf, soutien technique auprès des élus, réflexion sur le SPANC et développement.

Le territoire se compose de 3 365 usagers du service du SPANC, avec 222 installations sur LA GRESLE.

Tous les contrôles ont été réalisés, quelques uns ne sont pas conformes. Ils devront se mettre en conformité rapidement en sachant qu'il n'existe plus aujourd'hui d'aides financières pour les installations, ce qui était le cas il y a quelques années.

Tarifs 2018:

180 € pour le contrôle des installation existantes 120€ pour le contrôle de conception et d'implantation 80€ pour le contrôle d'exécution 180€ pour le contrôle de mutation

En ce qui concerne les boues, le travail d'épandage est réalisé par un prestataire privé, dont le contrat est renouvelable tous les deux ans.

Sur La Gresle, les agriculteurs reçoivent chaque année les boues de la station. Jérôme ROSNOBLET déplore que les boues ne soient plus épandues sur les parcelles libres durant la période d'août, et que les silos aient été vidés en mai, ce qui entraine une dépense supplémentaire à la communauté de communes.

2. Recours contre la Déclaration Préalable pour la pose d'une antenne relais Orange

Mme le maire rappelle que la mairie avait été contactée par Orange à la suite de plusieurs déclarations sur la plateforme FranceMobile pour l'installation d'une antenne relais.

Un terrain derrière le site de la Madone avait été ciblé par l'entreprise, le propriétaire étant d'accord pour mettre à disposition son terrain. La Déclaration Préalable correspondante a donc été déposée et validée le 25 avril 2019.

Un recours à cette DP a été reçu le 17 juin 2019. Mme le maire fait lecture du courrier.

Entre temps, Mme le maire informe qu'elle a reçu un courrier de la Préfecture précisant que la commune de La Gresle avait été ciblée pour l'installation par l'Etat d'une antenne relais 4 opérateurs dans le cadre de l'opération New Deal. Cette opération a pour objectif de couvrir toutes les zones blanches). Un arrêté ministériel doit être pris prochainement.

C'est donc l'Etat qui gèrera finalement ce projet, sachant qu'Orange ayant déjà réalisé une partie du travail d'avancée du projet, il devrait pouvoir être missionné pour ce travail en tant qu'opérateur pilote, et qu'une simple modification à la DP existante sera nécessaire.

Mme la maire et l'ensemble des conseillers sont d'accord pour affirmer que les dires de l'avocat de Monsieur et Madame PRADET ne sont pas fondés et qu'il n'y a pas lieu d'annuler la DP. Un courrier de réponse sera donc envoyé dans les prochains jours à leur avocat.

Michaël VERMOREL en profite pour informer que la l'installation de la fibre est terminée sur la commune, il ne reste que des contrôles de soudure et des coupes de branches actuellement en cours.

Une réunion publique devrait avoir lieu courant septembre pour informer la population sur la procédure de branchement de la fibre dans leur habitation. Celle-ci ne sera possible qu'en fin d'année 2019.

3. Point sur l'avancée de la révision du Plan Local d'Urbanisme

Isabelle DUGELET fait le point sur l'avancée du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme et informe que l'enquête publique devrait avoir lieu courant septembre et octobre 2019. Un commissaire enquêteur a été nommé par le tribunal administratif de Lyon.

Il y a quelques mois, une réunion avait été organisée avec toutes les personnes publiques associées qui ont reçu l'arrêt de projet pour émettre leur avis. Mme le maire fait part de sa colère et de sa déception au vu des avis qui ont été retournés par les personnes publiques associées, et notamment l'avis de l'Etat qui émet un avis favorable avec un nombre étonnamment important de rectifications à apporter au projet de PLU:

- Ajouter des constructions de maison dans le bâti existant (les jardins, terrains privés...)
- Déclasser des zones U (dans la descente du cimetière et dans la rue St Jean) pour permettre aux agriculteurs de se développer
- Compléter l'inventaire des haies
- Cibler les changements de destination et les analyser plus finement. Mme le maire estime qu'il est impossible de connaître le projet des propriétaires actuels pour les années à venir. Il n'est également pas possible de privilégier certains propriétaires plus que d'autres.
- Supprimer la Zone Artisanale et rendre le terrain à l'agriculture

L'ensemble des conseillers s'entend à dire qu'il faut laisser un peu de liberté aux propriétaires qui souhaitent notamment conserver leurs jardins de campagne.

Mme le maire fait appel aux élus et habitants pour venir massivement lors de l'enquête publique qui sera ouverte pendant un mois faire des remarques sur le projet de PLU. Il est important que tout le monde se mobilise pour montrer la volonté des habitants du village et désapprouver l'avis de l'Etat trop restrictif.

4. Convention avec le centre de loisirs de Charlieu Belmont Communauté pour la mise à disposition des locaux de l'école et de l'accueil périscolaire

Mme le maire précise qu'une convention était en cours avec Charlieu Belmont Communauté pour la mise à disposition des locaux de l'accueil périscolaire pour l'accueil de loisirs de la communauté de communes.

Le bâtiment ayant été rénové intégralement, il est nécessaire de faire une nouvelle convention en partenariat avec le directeur de l'école, la présidente des Touchatous, le maire et la communauté de communes.

L'équipe d'animation s'est rendue sur place pour visiter les locaux et évaluer les besoins et les possibilités. La salle de la Volière, la salle d'évolution, le dortoir et les sanitaires seront mise à disposition.

Toutes les conditions particulières ont été précisées dans la convention afin de préserver l'état des bâtiments qui viennent d'être restaurés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Valide la convention telle qu'elle est présentée

 Charge Mme le maire de la signature de la convention avec la communauté de communes ainsi que de ses éventuels avenants

5. Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Isabelle DUGELET informe que Marie ARNAUD a demandé une disponibilité et va donc quitter la commune le 9 octobre prochain. Le recrutement est en cours. Mme ARNAUD avait demandé à travailler à 80% dernièrement, cependant Mme le maire rappelle qu'il s'agit d'un poste pivot dans une mairie et qu'une nouvelle personne sans expérience aura probablement besoin d'être à temps complet pour tenir le poste.

Elle propose donc de créer un poste à 35h pour l'embauche du ou de la nouvelle secrétaire à compter du 2 septembre.

Elle en profite pour faire un petit rappel de l'état du personnel sur la commune :

7 agents travaillent pour la commune, représentant un équivalent temps plein de 5,9 avec :

1,28 ETP pour le secrétariat

0,33 ETP pour l'agence postale (avec un remboursement d'environ 1000 € par mois par La Poste)

1,52 ETP pour les postes d'entretien et de voirie

1,22 ETP pour les postes d'ATSEM

1,57 ETP pour le service périscolaire (avec un remboursement de 55% de la masse salariale par la CAF)

Ce qui représente réellement 4,73 Equivalent Temps Plein à financer par la commune.

En ce qui concerne la problématique soulevée lors du dernier conseil municipal sur les effectifs de la rentrée à l'accueil périscolaire et notamment durant le temps du repas, Mme le maire précise qu'une réflexion est en cours avec les présidentes de l'association. Plusieurs possibilités peuvent être envisagées.

Entre 40 et 50 enfants devraient être présents les midis dès la rentrée scolaire, en sachant que dans les conditions actuelles d'accueil déclaré CAF, nous ne pouvons accueillir que 46 enfants pour respecter le taux d'encadrement, en moyenne

Il peut être envisagé que les animatrices prennent leur repas avant ou après les enfants pour être plus disponibles pour accompagner les enfants et notamment les tout petits à prendre le repas.

Avant de recruter un nouvel agent, il a été décidé de laisser l'année en cours se dérouler pour observer les réels besoins et pouvoir s'adapter à la prochaine rentrée. Il sera peut-être nécessaire de réfléchir à instaurer une participation financière s'il s'avérait nécessaire de recruter un nouvel agent, afin de maîtriser les dépenses de personnel au budget communal.

Mme le maire en profite pour féliciter Elodie DINOT qui a réussit son BAFA après une année intense de formation, ce qui permet de renforcer encore la qualité de l'accueil périscolaire de La Gresle.

Le Maire propose à l'assemblée,

- La création des emplois suivants :
- 🕌 Adjoint administratif principal de 2ème classe, temps complet à raison de 35h à compter du 2 septembre 2019

La présente modification sera présentée en Commission Paritaire pour avis.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide la proposition de modification du tableau des effectifs de Mme le maire comme indiquée ci-dessus.

6. Frais de transport pour les bénévoles de la bibliothèque, mise à jour de montants de remboursement

Il est rappelé qu'à ce jour les bénévoles de la bibliothèque n'ont jamais sollicité la mairie pour le remboursement de frais, cependant une délibération avait été prise en début de mandat.

Il est donc important de la mettre à jour pour le cas où des frais devraient être remboursés un jour.

Mme le maire en profite pour remercier les membres de la bibliothèque qui donnent beaucoup de le temps pour rendre attractive la bibliothèque du village.

Ainsi, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder au remboursement des frais de repas et de transport comme suit :

- Remboursement des frais selon délibération du 17 avril 2019
- Remboursement des frais de transport et repas uniquement pour les formations ayant lieu hors Communauté de communes de Charlieu Belmont

7. <u>Décision modificative au budget communal 2019 et délibérations diverses pour cession</u> <u>épareuse et complément intervention société informatique</u>

Une nouvelle trésorière est arrivée récemment à Charlieu. Elle venue se présentée il y a quelques jours en informant de la fermeture progressive de la trésorerie de Charlieu, dont les agents seront répartis sur Roanne pour un nouveau mode d'accueil des usagers au plus tard en 2023.

La trésorière quant à elle devrait être mise au service de l'information et du conseil des élus des communes dans une collectivité du territoire de Charlieu Belmont Communauté.

Mme le maire rappelle que la société informatique PERFORMANCE était venue installer le matériel informatique de l'école à la suite des travaux. Un montant maximum de 14 000€ avait été délibéré par le conseil. Afin de compléter l'installation, un devis complémentaire de 420 € TTC a été réalisé.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le devis de 420 € complémentaire au premier devis validé par délibération 55-2018.

D'autre part, Mme le maire précise que la commune avait acquis il y a une vingtaine d'années une épareuse pour la taille des bords de chemins.

Cette épareuse n'est plus utilisée aujourd'hui, c'est pourquoi elle propose de vendre ce matériel.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de vendre l'épareuse au prix de 500€
- Charge Mme le maire de la vente de ce matériel

Mme le maire propose de prendre une décision modificative comme suit afin de régulariser une situation comptable demandée par la trésorerie :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 7391171 : Dégrèv. taxe foncière sur propr.		157,00 €		
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		157,00 €		
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	157,00 €			
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	157,00 €			
Total	157,00 €	157,00 €		
Total Général	0,00 €		0,00	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents valide cette décision modificative n°2 au budget communal 2019.

8. Divers

- Pierre NOYEL informe que l'agent communal ne peut pas réaliser tout le travail seul à cette époque de l'année, l'appel à Frédéric DEJOB, autoentrepreneur a été sollicité quelques journées. Ils ont fait beaucoup de taille de haies à la madone notamment. Peut-être peut-il être envisagé à l'avenir à faire appel à des stagiaires.
 - L'intervention d'un autoentrepreneur au coup par coup est moins coûteuse que l'embauche toute l'année d'un agent.
- L'entreprise Thivent a commencé le goudronnage des chemins. L'entreprise Pontille avec qui la commune est en litige depuis 2016 pour des chemins en mauvais état a pris contact pour informer que le nécessaire serait fait d'ici octobre 2019. Une expertise aura lieu la semaine prochaine pour l'assurance de l'entreprise Pontille.
- Bilan SAGE: Mme le maire fait lecture du bilan du SAGE qui laisse ressortir une bonne maîtrise des dépenses et une baisse des kwh. L'année a cependant été un peu faussée avec les travaux de l'école et le déménagement de l'enseignement dans d'autres locaux.
 - La salle des sports reste toujours le plus gros consommateur d'énergie. La salle de la Volière a vu sa consommation baisser grâce aux divers travaux d'isolation réalisés.
 - La télégestion peut être envisagée pour une meilleure gestion des dépenses du complexe sports et animation. Un devis pour installer un éclairage led est en cours. Une visite de la salle des sports de St Nizier sous Charlieu est à prévoir car ils viennent de faire des travaux dans leur salle pour réaliser des économies d'énergie.
- Mme le maire fait part d'une demande de subvention de l'association Les bouchons roannais. Le conseil ne souhaite pas accorder de subvention à cette association. Par contre, il est rappelé que la bibliothèque collecte toujours les bouchons en vue de les transmettre à leur association.
- Le catalogue des formations destinées aux élus est paru. Il est rappelé que les élus peuvent bénéficier du DIF.
- Marcel FERAILLE fait le rapport d'une réunion qu'il a suivie sur l'évolution des consignes de tri pour les déchets. Tous les emballages vont pouvoir être triés (plastiques, pots de yaourts, etc...). Cependant, il reste à savoir s'il est préférable de conserver les colonnes de tri ou bien de ramasser les poubelles de collecte d'emballages en porte à porte au même titre que les ordures ménagères. Le ramassage en porte à porte reste le système privilégié par l'ensemble des conseillers mais peut cependant représenter quelques difficultés notamment dans le centre-ville de Charlieu qui ne dispose pas beaucoup d'emplacement dans les habitations pour déposer les poubelles.
- Marcel FERAILLE fait part de la remarque de certains habitants qui souhaiteraient voir le WC public situé dans le bourg rénové. A étudier
- Mme le maire précise que le projet de piscine vient d'être voté au niveau de la communauté de communes. Cette piscine permettra aux scolaires de bénéficier de cours de piscine. Seule la ligne d'eau sera à payer, le transport des enfants sera gratuit afin de ne pas pénaliser les communes éloignées de Charlieu.

Fin du conseil municipal à 22h30 Prochaine séance de conseil municipal le mercredi 25 septembre 2019 à 20h00